

# BAREME DES HONORAIRES

## TRANSACTIONS IMMOBILIERES

### HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR

\*TVA au taux actuel de 20%

#### TRANSACTIONS IMMOBILIERES - IMMOBILIER D'HABITATION (APPARTEMENTS, MAISONS, TERRAINS)

##### MONTANT DE LA TRANSACTION

Jusqu'à 50.000 € :	5.000 € TTC*
De 50.001 € à 120.000 € :	10% TTC* du prix de vente
De 120.001 € à 200.000 € :	Forfait de 12.000 € TTC*
De 200.001 € à 300.000 € :	Forfait de 15.000 € TTC*
De 300.001 € à 400.000 € :	Forfait de 20.000 € TTC*
De 400.001 € à 500.000 € :	Forfait de 25.000 € TTC*
Au-dessus de 500.001 € :	5 % TTC* du prix de vente

#### TRANSACTIONS IMMOBILIERES - IMMEUBLES LOCATIFS

##### MONTANT DE LA TRANSACTION

Jusqu'à 50.000 € :	5.000 € TTC*
Au-dessus de 50.001 € :	10% TTC* du prix de vente

#### TRANSACTIONS IMMOBILIERES - IMMOBILIER D'ENTREPRISE (LOCAUX D'ACTIVITES, LOCAUX PROFESSIONNELS, LOCAUX COMMERCIAUX, TERRAINS A USAGE D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE) (SAUF ACCORD CADRE)

##### MONTANT DE LA TRANSACTION

Jusqu'à 50.000 € :	5.000 € TTC*
Au-dessus de 50.001 € :	10% TTC* du prix de vente

## TRANSACTIONS SUR FONDS DE COMMERCE

##### MONTANT DE LA TRANSACTION

Jusqu'à 50.000 € :	5.000 € TTC*
Au-dessus de 50.001 € :	10% TTC* du prix de vente

#### LOCATIONS IMMOBILIERES - IMMOBILIER D'ENTREPRISE (LOCAUX D'ACTIVITES, LOCAUX PROFESSIONNELS, LOCAUX COMMERCIAUX)

20 % HT\* du loyer annuel à la charge du Preneur